



CESE Wallonie

Conseil Wallon de l'Égalité
entre Hommes et Femmes

AVIS n°89

Plan de relance de la Wallonie

Avis adopté le 06/12/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 31
therese.vanhoof@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

1. RETROACTE

Lors de sa séance du 29 octobre 2021, le Gouvernement wallon a adopté le plan de relance de la Wallonie, ce dernier ayant été adapté afin de répondre aux défis de reconstruction des zones sinistrées suite aux inondations de juillet 2021.

Le CWEHF a été sollicité par le Cabinet MORREALE pour rendre un avis sur ce plan.

2. CONTEXTE

Le Gouvernement a adopté une stratégie de réflexion innovante pour construire ce plan. Son objectif a été de mobiliser **l'intelligence collective** pour inscrire la Wallonie dans la relance mais aussi, permettre à la société de s'exprimer et d'orienter la Wallonie de demain.

La société civile a pu participer au travers de plusieurs initiatives :

- Création de 3 Task Force : « Economie et Territoire », « Emploi, social et santé », « Environnement et climat ». Des acteurs de terrain provenant des entreprises et des associations de terrain, des acteurs institutionnels provenant du SPW et des UAP ainsi que des partenaires sociaux ont eu l'occasion de débattre (en ligne) pour définir des actions concrètes d'urgence, de relance et de redéploiement ;
- Consultation publique : les citoyens ont été invités à exprimer leurs avis, idées ou propositions lors d'une consultation en ligne ou en format papier. « *Plus de 7300 personnes ont formulé ensemble plus de 6100 propositions* » ;
- Conseil stratégique : composé de 9 experts académiques de haut niveau, son rôle a été de « *conseiller le Gouvernement de façon transversale tout au long de l'opération « Get up Wallonia » et de fournir, dans ce cadre, diverses réflexions prospectives de court, moyen et long terme* ». Il a également reçu la responsabilité de synthétiser les propositions issues de la consultation publique.

« *Au total, plus de 200 experts ont participé aux travaux* » afin de proposer des mesures au Gouvernement wallon.

Le Gouvernement a ensuite défini ses priorités tout en ayant comme objectif « *d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les différentes politiques de relance* ». En effet, diverses mesures du plan de relance wallon se retrouvent dans le plan national de reprise et de résilience qui a été approuvé par la Commission européenne en avril 2021.

Suite aux inondations catastrophiques du mois de juillet, le plan de relance « *a été complété par un 6^{ème} axe stratégique qui se concentre exclusivement sur la reconstruction des zones sinistrées touchées par les intempéries de juillet 2021* ».

3. EXPOSE DU DOSSIER

3.1. Axes du plan de relance

Le plan de relance rassemble les mesures du Plan wallon de transition, de Get up wallonia, de la Facilité pour la Reprise et la Résilience et intègre des mesures liées à la reconstruction des zones sinistrées par les inondations.

Le plan de relance est structuré selon 6 axes :

- Axe 1 : miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie ;
- Axe 2 : assurer la soutenabilité environnementale ;
- Axe 3 : amplifier le développement économique ;

- Axe 4 : soutenir le bien être, la solidarité et l'inclusion sociale ;
- Axe 5 : garantir une gouvernance innovante et participative ;
- Axe 6 : soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés (suite aux inondations de Juillet 2021).

Il est composé de 22 objectifs et de 319 mesures pour un budget global de 7,644 milliards € d'ici 2024.

3.2. Gouvernance du plan de relance

Suivi opérationnel du plan

Le mode de gouvernance est inspiré des règles strictes « *imposées par la Commission Européenne pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits dans la Facilité pour la Reprise et la Résilience* » : il faut une justification de l'atteinte des cibles et jalons définis (atteinte de résultats plutôt que de justifier des dépenses).

« *Le Gouvernement wallon s'est inspiré de cette logique « orientée résultat » : chaque chef de projet doit définir des indicateurs de résultats par projet* ».

Le Gouvernement a également prévu une gouvernance rigoureuse et structurée :

- Chaque chef de projet est responsable de la mise en œuvre concrète du projet ;
- 20 cellules de suivi (correspondant aux 20 objectifs stratégiques) devront s'assurer de l'état d'avancement et de la bonne réalisation de chaque objectif stratégique concerné ;
- 5 Delivery Unit (DU) correspondant aux 5 axes du plan de relance examineront l'état d'avancement de chaque axe stratégique du plan ;
- Un comité de pilotage global analysera l'état d'avancement du plan dans son ensemble.

Suivi budgétaire du plan

« *La Cellule d'Information Financière (CIF), la Cellule d'Appui au monitoring, la Cellule des Stratégies Transversales (CST) et l'Inspection des Finances collaboreront de manière très étroite afin de mettre en lien les données budgétaires avec les avancées concrètes du plan* ».

Gouvernance

Le programme d'évaluation du plan de relance, mis en place par l'IWEPS, reposera sur 3 volets :

- « *Un diagnostic de base sur la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie (ET indicateurs-clefs relatifs à la dynamique du marché du travail)* ;
- « *Des analyses évaluatives thématiques : « En particulier, en lien avec son futur programme opérationnel, et à l'heure où la mise en œuvre du « Gender mainstreaming » reste fragile, l'IWEPS étudiera la manière avec laquelle la dimension du genre peut être davantage intégrée dans les processus d'évaluation des politiques publiques* » ;
- « *Une évaluation ex-ante des investissements publics (effets macroéconomiques)* ».

« *Un Comité Transversal d'Encadrement (CTE) sera mis en place pour la durée des travaux d'évaluation du plan de relance : il sera composé d'académiques, de représentants des partenaires sociaux, du Bureau fédéral du Plan et de la Cellule des Stratégies transversales du Secrétariat général, ainsi que de représentants de l'IWEPS* ».

4. AVIS

4.1. Considérations générales

4.1.1. Intégration du genre dans le plan de relance

La Wallonie étant actuellement confrontée à des enjeux énormes suite à la crise de la COVID-19 et aux inondations de cet été, il est dès lors indispensable d'adopter une stratégie novatrice pour entamer une relance de notre économie. En ce sens, le plan de relance est novateur en ce qu'il intègre pour la première fois, la dimension de genre dans un plan de relance de grande envergure.

Cependant, la Wallonie est aussi victime de longues pratiques qui ont toujours sous-évalué la dimension de genre au sein des compétences qui lui sont conférées. Alors que l'introduction annonce une prise en compte de la dimension dans ce plan (point B, p.10), le CWEHF constate que cette position de principe se limite à l'objectif 4.4. visant l'égalité des chances. Les mesures en faveur d'un rééquilibrage pour les droits des femmes ne sont donc pas fort présentes dans les 21 autres objectifs qui ont été fixés.

La question se pose également au niveau de la gouvernance. La fiche 305 (mettre en place la gouvernance du PRW) mentionne la mise en place d'un pilotage, des reportings et des évaluations. Cependant, la fiche ne mentionne pas la nécessité de développer des statistiques genrées. Pour ces divers rapports, le CWEHF insiste sur la nécessité de renforcer le pilotage du système statistique pour asseoir des diagnostics genrés et assurer un suivi des résultats des actions mises en place. Comme mentionné dans l'introduction du plan de relance, l'IWEPS devra intégrer systématiquement des données et des critères genrés dans toutes les politiques.

Comme ce plan de relance a la volonté d'intégrer le Gender mainstreaming dans ses objectifs, la prise en compte de cette dimension dans toutes les politiques nécessite non seulement une disponibilité de statistiques genrées, mais aussi une évaluation genrée de l'intervention projetée et une formation des responsables. Malheureusement, aucun de ces éléments ne se retrouvent dans le plan alors qu'ils sont indispensables pour pouvoir réorienter éventuellement certaines mesures afin d'en améliorer leur efficacité.

Il est urgent de dépasser le stade des bonnes intentions. Le CWEHF demande que des mesures spécifiques soient inscrites dans le plan. La réflexion et la mise en œuvre de ces mesures seront prises en charge par le Comité de pilotage transversal, de manière à garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les étapes de la mise en œuvre de ce plan.

Enfin, le CWEHF souligne que le turn-over du personnel, tant des cabinets que des administrations, porte préjudice à la qualité de la rédaction des fiches-projets. Il insiste dès lors pour qu'une formation à la dimension de genre puisse être dispensée dès l'entrée en fonction de la nouvelle personne.

4.1.2. Budget consacré à l'égalité hommes-femmes

L'objectif 4.4.1. concerne la prise en compte de la dimension de genre et du handicap dans les différentes politiques de relance. Il présente une ambition minimaliste puisque le texte mentionne que « *Dans ce contexte, le Plan de relance a l'ambition de garantir des politiques qui ne créent ni ne renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes* ». A l'heure où les inégalités de genre persistent, voire augmentent, cette ambition est loin d'être suffisante. Si ce plan a la volonté d'être progressiste et porté sur l'avenir, il est urgent de lutter activement contre les inégalités de genre **en proposant des mesures plus ambitieuses.**

Un budget de 5 millions € est consacré pour la mise en œuvre de cette mesure. Le CWEHF constate que ce montant est l'un des plus bas mentionnés dans le plan. Il constate également que ce projet sera partagé entre la dimension de genre et le handicap. Le montant consacré à l'égalité hommes-femmes se réduit à 136 250€, soit **2,7% du budget**.

Le CWEHF regrette que ce budget soit consacré à 2 mesures de type « administratif » (fiches 285 et 287), alors que les enjeux sont colossaux dans le cadre de la relance de la Wallonie. Il aurait pu être affecté à une ou plusieurs mesure(s) plus ambitieuse(s) qui aurai(en)t permis d'améliorer une ou plusieurs inégalité(s) entre hommes et femmes constatée(s) sur le terrain.

4.1.3. Numérisation et fracture numérique¹

La crise de la COVID-19 a accéléré le processus de digitalisation des services, de l'éducation, des loisirs et du monde du travail. Cependant, la crise a montré que tout le monde ne peut pas suivre cette évolution, ce qui entrave certaines personnes à la vie sociale et à l'accès à leurs droits, les mettant au pied du mur, dans un monde « sans contact physique ».

La question de la fracture numérique est éminemment genrée car elle reflète les inégalités sociales présentes dans notre société. En effet, les femmes étant plus souvent en situation de précarité économique, elles se retrouvent également parmi les personnes en situation de précarité numérique.

Selon la Fondation Roi BAUDOIN, « *il reste qu'en 2019, près de 3 ménages sur 10 à faible revenu (29%) ne disposent pas de connexion internet à domicile... les femmes seules sont plus fragiles sur le plan de l'accès à une connexion internet : 30% d'entre-elles vivent dans un ménage sans connexion internet, contre 23% de leurs homologues masculins* ». ²

Tant le baromètre de Digital Wallonia que celui de la Fondation Roi BAUDOIN mentionnent que 20% de la population de 15 ans et plus, sont clairement en situation de fracture numérique. 61% des personnes en situation de fracture numérique et 59% des personnes en situation de vulnérabilité numérique concernent des femmes en Wallonie. Si l'on intègre « les usagers faibles », on constate que plus d'1/3 de la population « *n'est pas prête pour évoluer dans une société numérique. Cette menace est d'autant plus présente que les technologies numériques sont en perpétuelle évolution et rendent rapidement obsolètes les compétences durement acquises par les usagers les plus faibles* ». ³

¹ Pour plus d'infos : https://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2021/03/Femmes-plurielles_MARS2021_WEB.pdf

[Analyse 2017 – La santé numérique a-t-elle un genre ? – Femmes Prévoyantes Socialistes \(femmesprevoyantes.be\)](#)

[Analyse 2021 – La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique ! – Femmes Prévoyantes Socialistes \(femmesprevoyantes.be\)](#)

[Analyse 2018 – Briser les codes : les femmes à l'ère du digital – Femmes Prévoyantes Socialistes \(femmesprevoyantes.be\)](#)

² Fondation Roi Baudouin : « Baromètre de l'inclusion numérique 2020 », p.5,7 (https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/2020_o8_24_CF?utm_source=newsletter).

³ Digital Wallonia : baromètre citoyens 2019, p.65 (<https://content.digitalwallonia.be/post/20191015165530/2019-Baromètre-citoyens-Brochure.pdf>).

GENRE	"Fracturés" numériques (score 0 à 20)	Usagers faibles (score >20 à 40)	Autres usagers (score > 40)
Hommes	39% (229.000)	41% (170.000)	53% (1.031.000)
Femmes	61% (364.000)	59% (239.000)	47% (912.000)
Population totale	593.000	409.000	1.943.000

Répartition par genre des citoyens wallons selon la catégorie de maturité numérique.

Source : Digital Wallonia : Baromètre citoyens 2019, p.62 (<https://content.digitalwallonia.be/post/20191015165530/2019-Baromètre-citoyens-Brochure.pdf>) (et Fondation Roi Baudouin : « Baromètre de l'inclusion numérique 2020 », p.5,7 (https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/2020_o8_24_CF?utm_source=newsletter)).

Les conséquences ne sont pas négligeables. Des inégalités entre hommes et femmes âgé.e.s entre 55 et 74 ans ont pu être chiffrées dans le baromètre de la Fondation Roi BAUDOUIN en ce qui concerne les interactions avec les pouvoirs publics :⁴

Activités 2019	Femmes	Hommes
Pas d'interactions avec les pouvoirs publics	58% (statut quo 2016)	38% (40% en 2016)
N'ayant pas utilisé internet pour envoyer des formulaires aux pouvoirs publics bien qu'ils en avaient la nécessité	54%	43%

Source : Fondation Roi Baudouin : « Baromètre de l'inclusion numérique 2020 », p.35, 37 (https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/2020_o8_24_CF?utm_source=newsletter)).

Par ailleurs, d'autres publics vulnérables ont également été analysés : les adultes en difficulté avec l'écrit, les jeunes et les personnes âgées. La conclusion est que toutes ces personnes doivent compter sur le soutien « *d'un proche pour surmonter ses difficultés. Cette nécessité crée une dépendance vis-à-vis de tiers... Cette perte d'autonomie dans les démarches quotidiennes est aussi dénoncée par les acteurs de première ligne rencontrés. Ils pointent leur malaise face à une forme d'institutionnalisation de la dépendance au numérique des usagers fragiles, à laquelle ils participent, malgré eux, lorsqu'ils font les démarches en ligne « à la place » des bénéficiaires* ». ⁵

L'inclusion numérique des publics vulnérables est donc une réelle question de choix politique.

4.1.4. **Transparence et participation citoyenne**

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, de nombreux documents et informations ont circulé au sein de la population, à tel point qu'il devient très compliqué d'en faire un débat démocratique. Ce constat est interpellant alors que ce plan guidera la relance pendant de nombreuses années.

Par ailleurs le processus de gouvernance mis en place prévoit des diagnostics et évaluations par l'IWEPS, ainsi que la mise en place d'une dynamique de gestion et de suivi de projet, mais il ne prévoit aucune démarche participative au niveau du plan ou lors des étapes de sa réalisation.

⁴ Fondation Roi Baudouin : « Baromètre de l'inclusion numérique 2020 », p.5,7 (https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/2020_o8_24_CF?utm_source=newsletter)).

⁵ Fondation Roi Baudouin : « Baromètre de l'inclusion numérique 2020 », p.47 (https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/2020_o8_24_CF?utm_source=newsletter)).

Pour être efficace, la participation citoyenne doit être intégrée dès les prémises du projet pour le coconstruire avec le politique. Si consultation il y a bien eu, force est de constater qu'elle s'est limitée à un format numérique, ce qui a restreint son accessibilité pour une partie de la population. Il serait donc exagéré d'affirmer que ce plan a fait l'objet d'un vaste débat démocratique.

4.2. Analyse par axe

Axe 1 : Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s

1.1. Améliorer la formation initiale

Le CWEHF prend acte que le plan « *entend lutter contre la pénurie dans certains métiers, notamment ceux liés aux activités scientifiques et à l'évolution des technologies* » (p.20). A ce sujet, le CWEHF a réalisé récemment une analyse approfondie de la situation en ce qui concerne la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les secteurs professionnels ainsi que quelques pistes pour avancer.⁶

Il y a lieu de profiter de la transition pour encourager les femmes à s'investir dans les métiers d'avenir et les hommes à s'investir dans les métiers à forte représentation féminine, notamment ceux qui ont été qualifiés comme essentiels pendant la pandémie.

1.1.1. Réorganiser l'alternance pour en faire une filière d'excellence

Projet 1 : Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans

Il est prévu de réaliser un état de lieux de la filière de l'alternance et la mise en place d'un plan d'actions à court terme. Le CWEHF insiste pour que des données sexuées soient produites afin de réaliser un diagnostic approfondi de la situation. Par la suite, la mise en place d'un plan d'actions sera assortie d'une dimension de genre afin d'équilibrer la représentation filles-garçons au sein des différentes filières.

Projet 2 : Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétences

Il est prévu d'organiser des sensibilisations et de l'information à destination des jeunes. Le CWEHF demande que ces sensibilisations-informations intègrent un module de déconstruction aux stéréotypes de genre et puissent présenter des rôles-modèles féminins dans des métiers à forte représentation masculine et des rôles-modèles masculins dans les métiers à forte représentation féminine.

Projet 3 : Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME

L'enjeu principal est de sensibiliser les entreprises à la sélection des femmes/filles dans les métiers à forte représentation masculine et des hommes/garçons dans les métiers à forte représentation féminine. Le CWEHF demande que l'octroi d'un incitant financier aux entreprises qui forment des stagiaires en formation en alternance sous convention de stage soit assorti d'une clause en matière d'égalité hommes-femmes (quota de stagiaires de 20% minimum du sexe sous-représenté).

Par ailleurs, le CWEHF constate que l'intitulé de l'ensemble des propositions de formation est au masculin générique sur le site de l'IFAPME. L'usage de l'écriture inclusive est ici fondamental car il permet d'offrir tant aux hommes qu'aux femmes un panel de possibilités de formation.

⁶CWEHF, 18.10.21 : « Représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les secteurs professionnels : analyse de la situation »

<https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/Conseils%20consultatifs/CWEHF/Analyse%20repr%C3%A9sentation%20%C3%A9quité%20secteurs%20professionnels.pdf>

Projet 4 : Déployer la pédagogie numérique dans la formation en alternance IFAPME

Comme mentionné plus haut, les filles/femmes sont plus souvent en situation de vulnérabilité numérique que les garçons/hommes. Par conséquent, des mesures d'accompagnement spécifiques pour les filles/femmes devront être mises en place par l'équipe d'enseignants.

Parallèlement, dans le cadre de la formation continue du corps enseignant, le CWEHF demande qu'un module de déconstruction des stéréotypes de genre et un module de sensibilisation à la dimension de genre soient dispensés aux enseignant.e.s.

Projet 8 : Réformer le tutorat

Le CWEHF demande que le coaching individuel ou collectif pour les demandeurs et demandeuses d'emploi, dans le cadre de la formation en milieu de travail, puisse s'adapter en fonction des besoins différenciés des hommes et des femmes.

1.1.2. Renforcer l'attractivité des filières STEAM

Projet 13 : Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation au STEAM et au numérique

Le CWEHF prend acte de la mise en place de ce plan. Des mesures concrètes genrées permettront d'améliorer la mixité dans les métiers du futur, comme l'énergie verte et le numérique.

Si la volonté du plan est de renforcer l'attractivité des filières STEAM, le CWEHF constate que le plan ne propose aucune mesure pour renforcer l'attractivité vers les **filières du Care et des soins** qui sont tout aussi en pénurie. Il est dès lors important de profiter de cette transition pour intégrer plus d'hommes dans les domaines à forte représentation féminine. Aussi, pour palier à ce manquement, le CWEHF demande que les initiatives en matière de promotion des métiers et de sensibilisation puissent également intégrer cet objectif.

1.2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements

1.2.1. Réorganiser et simplifier le paysage de la formation

Projet 15 : Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie

Tous les projets proposés doivent intégrer la dimension de genre, veiller à ne pas reproduire des stéréotypes sexués et présenter des rôles modèles masculins ou féminins en fonction des métiers présentés. Il y a également lieu d'accorder une vigilance particulière au niveau des outils qui seraient mis à la disposition du public (affiches, folders, brochures de présentation...) de manière à ce qu'ils soient systématiquement dégenrés.

Le projet mentionne la création d'une charte partenariale, celle-ci devra intégrer des objectifs genrés. Par ailleurs, une sensibilisation obligatoire à la dimension de genre et aux stéréotypes de genre devra être dispensée à tous les acteurs intervenant dans le dispositif d'orientation.

Projet 16 : Définir une stratégie wallonne de formation professionnelle

Le CWEHF demande que le « plan de transformation et de changement » intègre systématiquement la dimension de genre.

Projet 17 : Organiser les missions de veille, de récolte de données et d'anticipation des besoins de compétences de manière cohérente entre les acteurs

Le CWEHF se réjouit qu'une réflexion approfondie puisse être menée pour créer un lieu centralisé de l'information. En ce qui concerne les acteurs chargés de la récolte des données, le CWEHF insiste pour que le Gouvernement exige la production systématique de données sexuées.

Projet 19 : Lancer des appels à projets pour mettre en œuvre des parcours de renforcement des compétences

Outre une sensibilisation obligatoire à la dimension de genre des opérateurs CISP et des opérateurs qualifiants, le CWEHF recommande que les appels à projets, permettant d'organiser des formations, soient assortis d'objectifs genrés.

Le genre devra également être intégré dans les autres mesures mentionnées : renforcement de la validation des compétences sur les premiers niveaux de qualification, déploiement d'un programme de formation aux compétences numériques de base (en envisageant peut-être des cours non mixtes pour que les femmes se sentent plus à l'aise dans un milieu bienveillant) et au niveau de l'upgrade des compétences des personnes d'origine extra-UE.

Projet 22: Soutenir le dispositif Wallonie Compétences d'avenir pour les besoins insuffisamment rencontrés ou non rencontrés

Le CWEHF demande qu'au niveau du pilotage, de l'accompagnement et du soutien de la mise en œuvre de l'offre de formation, la vigilance soit accordée pour renforcer l'équilibre hommes-femmes dans les différentes formations proposées. Par ailleurs, il y aurait lieu d'instaurer un régime de quota (20%) au niveau des stages afin de tendre vers un équilibre hommes-femmes dans les métiers d'avenir.

Projet 23: Soutenir le Réseau des Centres de compétence générateur de synergies et de complémentarités

Le CWEHF demande de mentionner « demandeurs et demandeuses d'emploi et de jeunes » car il s'agit d'un réel défi de pouvoir attirer les femmes vers les métiers en pénurie, en demande et vers les métiers d'avenir.

Cela induit également la nécessité de développer des filières de formations (DAS) qui intègrent la dimension de genre. Il y aurait lieu, entre autre, d'instaurer un régime de quota (20%) au niveau des stages afin de tendre vers un équilibre hommes-femmes dans ces types de métiers.

Projet 24: Déployer la formation en alternance des adultes tout au long de la vie - IFAPME

Le CWEHF insiste pour que des données sexuées soient systématiquement récoltées afin de pouvoir disposer d'un diagnostic de la situation.

Le CWEHF recommande également que tous les outils d'information ainsi que les référentiels de formation à réactualiser soient assortis d'images totalement dégenrées. Il serait également intéressant de proposer des rôles modèles masculins et féminins au sein des différents outils. Cet aspect est fondamental car le projet vise des formations pour les métiers d'avenir, porteurs ou en pénurie, les métiers STEAM et du numérique.

Projet 25: Déployer la formation en milieu du travail

Le CWEHF insiste pour que des données sexuées soient récoltées afin de pouvoir disposer d'un diagnostic de la situation.

Il prend acte qu'une « *offre flexible sera proposée en fonction du profil du demandeur d'emploi et du besoin de l'entreprise* » (p.37).

Projet 26: Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs, y compris les travailleurs non-standard en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi

Que signifie « Travailleurs non standards » ?

Le projet prévoit la mise en place d'une expérimentation avec une évaluation en matière de formation continuée. Le CWEHF demande que l'aspect « genre » soit intégré dans cette expérimentation.

Projet 27: Mettre à disposition l'offre de formation continue sur un outil performant

Le CWEHF recommande que le catalogue de formation et d'inscription aux formations en ligne soit assorti d'images totalement dégenrées. Il serait également intéressant de proposer des rôles modèles masculins ou féminins au sein de ce catalogue. Cet aspect est fondamental car c'est un élément clé dans la prise de décision de suivre telle ou telle formation.

Projet 28: Développer l'offre de formation technique des formateurs, notamment à travers de FORMAFORM

Le projet vise à développer une offre d'accompagnement et de formation à la didactique du métier. Ce projet devra intégrer un module de sensibilisation aux stéréotypes sexués.

Ce projet vise également à organiser un dispositif de stages en entreprises pour les formateurs. Il y a lieu de fixer un quota de stagiaires du sexe sous-représenté (20%) par rapport au secteur envisagé.

Projet 29: Investir dans les infrastructures et les équipements de formation

Les mesures 8 (formation en bureautique) et 11 (projet pilote générateur STEAM) concernent 2 secteurs particulièrement genrés. Le CWEHF recommande que des statistiques sexuées puissent être établies afin de pouvoir disposer d'un diagnostic de la situation.

Par ailleurs, la mise en place de ces mesures doit être assortie d'une clause de « quota » (20%) afin de renforcer la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans ces secteurs.

Projet 33 : Lancer Life long Digital training

Le CWEHF se réjouit que ce programme intègre la dimension de genre et prévoit des mesures spécifiques pour les femmes au niveau de la transition numérique.

Projet 34 : Etablir un hub d'innovation et de formation numérique et technologique et consolider toutes les stratégies existantes de développement de formations réalisées sur le territoire de Charleroi Métropole sur la dernière décennie en venant compléter l'offre existante

Le projet entend notamment stimuler l'entrepreneuriat dans la région. Le CWEHF rappelle que des actions spécifiques doivent être menées non seulement pour l'entrepreneuriat féminin mais également pour les entrepreneuses d'origine étrangère qui rencontrent encore plus de difficultés pour mener à bien leur projet.

1.2.2. Elargir les expériences formatrices : garantie jeunesse

Projet 35 : Soutenir, dans le cadre de la garantie jeunesse, des actions pour limiter le décrochage scolaire lié à la crise sanitaire et à la formation à distance, et ce pour limiter le taux de NEETs

Deux aspects doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- Une 1^{ère} étape est de réaliser une étude genrée afin d'affiner le diagnostic de la situation. Il y a notamment lieu de s'interroger sur les causes du décrochage des filles et surtout des garçons. Une identification des premiers besoins sera également réalisée en intégrant le critère « sexe », afin de mettre en avant les besoins différenciés ;
- La 2^{ème} étape concerne la prise en charge de ces NEETs. Il est indispensable que les acteurs de cette prise en charge puissent avoir suivi un module de sensibilisation aux stéréotypes sexués afin de permettre à tout.e jeune de pouvoir se lancer dans le secteur qu'il/elle souhaite vraiment ;
- Enfin, les stages sont un moment privilégié pour confronter le jeune homme ou la jeune femme aux réalités du métier. Afin que chacun.e puisse avoir la chance de s'essayer à un métier, le CWEHF insiste pour qu'un quota de 20% du sexe sous-représenté soit imposé au niveau des stages.

Projet 36 : Favoriser l'accès à l'emploi des NEETs via la généralisation du dispositif « coup de boost »

Le CWEHF recommande que des mesures genrées soient prises au niveau de la mise en place d'activités collectives et individuelles, d'accompagnement psychosocial et des modules collectifs.

Les visites d'entreprises, de centre de formations sont également à encourager tout en veillant à ce qu'il y ait une représentation équilibrée hommes-femmes parmi les participant.e.s.

1.3. Promouvoir la recherche et l'innovation

1.3.1. Soutenir la recherche appliquée et l'innovation technologique en général

Projet 39 : Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques-clés pour la Wallonie

Le CWEHF insiste pour qu'une clause soit prévue afin de favoriser la mixité dans les équipes de recherche. Il est en effet indispensable que des femmes puissent également travailler dans ces secteurs d'avenir.

Axe 2 : Assurer la soutenabilité environnementale

2.3. Repenser la mobilité

2.3.1. Augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises

Projet 80 : Encourager le covoiturage, les parkings relais et l'utilisation du bus

Le projet vise à créer des parkings de co-voiturage et des parkings-relais. Le CWEHF insiste pour que la dimension de genre soit intégrée dans le cahier des charges des études préalables afin d'évaluer le sentiment d'insécurité au sein des différents projets de localisation qui seront proposés.

Il est également prévu de promouvoir l'utilisation du bus. Le CWEHF demande qu'une étude préalable puisse déterminer les besoins différenciés de mobilité entre les hommes et les femmes de manière à mieux adapter l'offre des transports en commun.

Quelle partie du budget sera effectivement consacrée à l'adaptation des transports en commun en fonction des besoins différenciés des hommes et des femmes ?

Projet 81 : Implémenter des Mobipôles

Le projet vise à créer des pôles multimodaux. Le CWEHF insiste pour que la dimension de genre soit intégrée dans le cahier des charges des études préalables afin d'évaluer le sentiment d'insécurité au sein des différents projets de localisation qui seront proposés.

Il est également prévu d'offrir des niveaux de prestation différents en fonction des territoires et de renforcer l'usage des transports en commun. Le CWEHF demande qu'une étude préalable puisse déterminer les besoins différenciés de mobilité entre les hommes et les femmes de manière à mieux adapter l'offre des transports en commun.

Quelle partie du budget sera effectivement consacrée à l'adaptation des transports en commun en fonction des besoins différenciés des hommes et des femmes ?

2.4. Préserver la biodiversité et l'environnement

2.4.6. Améliorer et sensibiliser à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement

Projet 123 : Renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, et particulièrement en conservation et gestion de la nature, en soutenant des projets alliant universités et acteurs associatifs

Le projet vise à élaborer un programme de recherche et de coopération. Le CWEHF insiste pour qu'une clause soit prévue afin de favoriser la mixité dans les équipes de recherche. Il est en effet indispensable que des femmes puissent également travailler dans ces secteurs d'avenir.

2.4.7. : Diminuer l'impact des polluants sur la santé

Cet objectif (p.95) mentionne un axe « études », en précisant la volonté de mesurer l'exposition de la population aux polluants. Le CWEHF demande qu'un budget pérenne, intégrant la dimension de genre (Gender budgeting), soit prévu pour récolter des données sexuées afin de pouvoir vérifier si les divers polluants induisent des impacts différents sur la santé des hommes et des femmes. En effet, des études tendent à montrer que les femmes sont davantage impactées par les effets du changement climatique. De manière générale, les mesures prises en matière de santé se basent souvent sur des résultats cliniques effectués sur un public-témoin masculin. Le CWEHF demande dès lors que les études genrées soient prises en compte au moment de l'élaboration des mesures.

L'objectif mentionne également un axe « Citoyens », mais aucune mesure concrète ne prévoit une information de la population dans ce domaine (Plan ENVIES et SAMI) afin qu'elle puisse avoir les clés en main pour agir efficacement. Les femmes sont un groupe-cible important, vu leur importance dans le milieu domestique et dans les choix de consommation.

Axe 3 : Amplifier le développement économique

Cet axe présente l'enjeu principal en matière d'intégration de la dimension de genre dans le développement économique futur de la Wallonie. Mais cet axe ne reprend pas l'économie sociale qui est malheureusement reprise en axe 4. Le Gouvernement avait pourtant choisi de la considérer comme un axe de croissance économique et durable. Il s'agit d'un secteur innovant avec des activités à haut impact environnemental et social.

Le CWEHF demande que des mesures concrètes soient ajoutées pour encourager les femmes à s'investir dans les métiers d'avenir. Des actions concrètes doivent notamment être menées en terme de valorisation et de visibilité de leurs activités.

Par ailleurs, le CWEHF constate qu'aucune mesure n'est prévue pour valoriser les métiers à forte représentation féminine qui ont pourtant été considérés comme « métiers essentiels » pendant la pandémie. Ces métiers doivent également faire l'objet d'une attention particulière et des mesures spécifiques doivent être mises en place pour attirer les hommes dans ses professions. Ces métiers font également partie du développement économique de la Wallonie, d'autant plus au regard des prédictions en terme de soins de santé (augmentation des coûts, notamment en raison des évolutions technologiques et du vieillissement de la population, mais pas forcément en bonne santé). Le Care est et va être un enjeu fondamental qui jusqu'ici, n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques développées.

3.1. Intensifier la numérisation

3.1.1. Développer une connectivité numérique équilibrée du territoire

Projet 136 : Favoriser le développement de technologies et d'initiatives qui sont de nature à amplifier la compétitivité du territoire wallon par le recours au numérique

En ce qui concerne le dernier objectif du projet d'intelligence artificielle, le texte mentionne le renforcement de démarches de sensibilisation. Le CWEHF recommande que cette sensibilisation soit assortie de rôles modèles féminins afin d'augmenter la représentation équilibrée hommes-femmes dans ce secteur quasi-exclusivement masculin.

Par ailleurs, la volonté du plan est de valoriser les recherches et d'en assurer la visibilité. Le CWEHF demande que les résultats de recherche de chercheuses soient mieux visibilisés tant au niveau des médias, qu'au niveau de la vulgarisation du grand public.

3.3. Encourager la politique industrielle

3.3.1. Accélérer la croissance des entreprises

Projet 148 : Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes « explort+ »

Le projet vise la mise en œuvre d'un dispositif favorisant le développement de compétences « business » pour des jeunes issus de filières STEAMs. Le CWEHF demande qu'un accompagnement répondant aux besoins spécifiques des jeunes femmes soit mis en place.

Le projet mentionne également le recrutement de profils spécifiques. Le CWEHF demande que le recrutement puisse intégrer la dimension de genre, en instaurant par exemple un quota de CV de femmes à récolter avant d'entamer la procédure de recrutement en tant que telle.

3.3.3. Renforcer l'impact et l'efficacité des dispositifs au bénéfice des acteurs économiques

Projet 155 : Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation

Le projet mentionne une volonté de refonte des aides à la recherche. Le CWEHF demande que cette aide octroyée par la Région wallonne soit assortie d'une clause au niveau de la mixité du personnel de recherche au sein des entreprises.

Projet 157 : Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés

Le projet vise à soutenir les centres de recherche agréés. Le CWEHF demande que ce soutien puisse être assorti d'une mesure visant à favoriser la mixité en leur sein.

3.5. Développer le tourisme, moteur économique

3.5.1. Construire un écosystème touristique fort, attractif et durable

Projet 187 : Aménager 3 sites nature dédiés au VTT

Le CWEHF demande que lors de l'élaboration de l'étude d'incidences, la dimension de genre y soit intégrée, notamment en ce qui concerne le sentiment d'insécurité plus souvent perçu par les femmes.

Projet 188 : Aménager et baliser 500 km de traces VTT naturelles

Le CWEHF demande que la dimension de genre soit intégrée au niveau de l'étude d'incidences. Il est prévu un aménagement de manière sobre et naturelle. Le CWEHF demande de veiller à ce que ces aménagements soient également sécurisés pour que les femmes/filles et enfants puissent fréquenter ces traces en toute confiance.

3.5.2. Redéployer l'image « destination Wallonie » comme vecteur du rayonnement de la région

Projet 190 : Créer un PASS VISITWallonia.be pérenne, ainsi qu'un programme de fidélisation de la clientèle et davantage adaptés aux besoins de chacun

Le CWEHF propose d'ajouter un « .e » au mot « chacun ».

Le CWEHF souhaite que des avantages soient prévus pour divers publics : familles en situation précaire, hommes et femmes isolées, familles monoparentales, en plus des publics plus traditionnels qui reçoivent déjà des avantages (statut BIM, étudiant.e, familles nombreuses, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...).

3.7. Investir dans les territoires locaux

3.7.1. Déployer une politique intégrée de la Ville

Projet 219 : Soutenir, via un mécanisme de droit de tirage, les projets présentés par les 9 villes wallonnes de plus de 50 000 habitants, dans le cadre des thématiques urbaines visées par la DPR

Ce projet vise à concentrer des moyens pour des projets d'aménagements urbains. Le CWEHF demande que le droit de tirage soit conditionné à la prise en compte de la perception différenciée de l'espace public par les différent.e.s usager.ère.s (femmes, enfants, personnes âgées) lors de l'étude d'incidences et de l'élaboration des projets.

3.7.2. Soutenir les investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales

Projet 220 : Renforcer les moyens dévolus au dispositif relatif aux plans d'investissements communaux

Le projet vise à consacrer des moyens complémentaires au dispositif PIC afin de rendre les rues et les espaces publics plus conviviaux et attractifs. Le CWEHF demande que l'octroi de ces moyens supplémentaires soit conditionné à la prise en compte de la perception différenciée de l'espace public par les différent.e.s usager.ère.s (femmes, enfants, personnes âgées) lors de l'étude d'incidences et de l'élaboration des projets.

Projet 221 : Dynamiser les dispositifs et processus de développement urbain

Ce projet vise à augmenter les moyens dédiés à ces dispositifs afin d'accroître la qualité de vie des habitant.e.s. Le CWEHF demande que l'octroi de ces moyens supplémentaires soit conditionné à la prise en compte de la perception différenciée de l'espace public par les différent.e.s usager.ère.s (femmes, enfants, personnes âgées) lors de l'étude d'incidences et de l'élaboration des projets.

Projet 222 : Lancer un appel à projets destiné aux communes de moins de 12 000 habitants afin de favoriser la convivialité et l'attractivité

Le CWEHF demande que cet appel à projets soit assorti d'une clause « genre », notamment la prise en compte de la perception différenciée de l'espace public par les différent.e.s usager.ère.s (femmes, enfants, personnes âgées) lors de l'étude d'incidences et de l'élaboration des projets.

3.7.3. Déployer des pôles de services de proximité en zone rurale

Projet 223 : Renforcer la vitalité et l'attractivité des zones rurales par le développement de pôles de services

Le CWEHF appuie ce projet car il permet de tenir compte des différences de mobilité entre les hommes et les femmes, les femmes étant par ailleurs moins souvent propriétaires d'une voiture que les hommes. Par ailleurs, l'offre de transport en commun dans les zones rurales constitue également un frein à la mobilité et ne permet pas une flexibilité horaire lorsque les personnes souhaitent se rendre auprès de différents services.

3.7.6. Soutenir la création d'espaces de coworking⁷

Projet 229 : Lancer des appels à projets coworking en zone rurale et en milieu urbain

Le projet prévoit de réaliser une étude sur les nouvelles formes d'organisation du travail, en recueillant notamment le point de vue des utilisateurs. Le CWEHF recommande que cette étude puisse présenter des résultats genrés pour pouvoir recueillir les besoins différenciés des utilisateurs et des utilisatrices afin de disposer d'un diagnostic de la situation.

L'appel à projets devra être assorti d'une clause « genre », notamment au niveau des études de localisation de ces lieux de coworking et de l'accessibilité multimodale de ces lieux, y compris les horaires et les fréquences.

Axe 4 : Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale

4.1. Renforcer l'inclusion sociale

4.1.1. Réduire la fracture numérique

Projet 230 : Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique

Le projet prévoit de mobiliser et de soutenir les acteurs de proximité pour développer des actions d'initiation et d'accompagnement des publics fragilisés et cite notamment les femmes et les familles monoparentales. Le CWEHF demande que l'accompagnement des femmes soit axé sur **leurs besoins spécifiques**, car des études ont prouvé qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à être en fracture numérique et à être privées d'accès à leurs droits.

Projet 231 : Développer une stratégie de formation aux compétences numériques de base pour les travailleurs

Le CWEHF propose d'ajouter au titre « et des travailleuses ».

Des formations seront proposées, en adéquation avec les besoins identifiés. Cependant, il insiste pour que les besoins identifiés intègrent une dimension de genre. Le CWEHF suggère que des formations non mixtes puissent être proposées aux femmes afin qu'elles puissent se sentir plus à l'aise dans un cadre bienveillant.

4.1.2. Elaborer une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme

Projet 232 : Mettre en place un observatoire du sans-abrisme sous l'égide du SPW-IAS et de l'IWEPS

Le CWEHF insiste sur l'importance de récolter des données sexuées au niveau du sans-abrisme pour établir un diagnostic précis de la situation. Sur base du diagnostic genré, l'Observatoire sera plus à même de proposer des grandes orientations à prendre pour éradiquer le sans-abrisme, prenant en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes sans abri.

Projet 234 : Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimiser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement, de façon plus durable

Le CWEHF attire l'attention sur le fait que violences conjugales et sans abrisme sont souvent liés. Dès lors, il insiste pour qu'une sensibilisation aux violences conjugales soit dispensée au personnel accompagnant et préparant les femmes à leur sortie vers un logement plus durable.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 252 (Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables). En effet, des places devraient également être réservées pour accueillir des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

⁷ Pour plus d'infos : <https://www.femmesprevoyantes.be/2021/04/26/analyse-2021-femmes-et-teletravail-en-periode-de-covid-19-quels-enseignements-tirer-pour-la-mise-en-place-dun-teletravail-structurel/>.

Projet 235 : Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »

Le CWEHF demande que le dénombrement soit genré afin de pouvoir affiner la connaissance du phénomène de sans-abrisme qui est en constante augmentation. Outre les chiffres, il est également fondamental de s'interroger sur les causes qui ont mené femmes et hommes dans la rue.

Dans le projet de plan d'action, le CWEHF demande qu'une mesure visant une sensibilisation à la dimension de genre et aux violences conjugales soit dispensée à tous les acteurs impliqués afin qu'ils soient mieux outillés pour répondre aux besoins différenciés des hommes et des femmes sans abri.

4.1.3. Encourager l'économie sociale et solidaire

Projet 239 : Promouvoir, informer et sensibiliser les cibles stratégiques à l'économie sociale et les aider à devenir acteurs, travailleurs et entrepreneurs de l'économie sociale et coopérative

Le CWEHF rappelle que ce secteur (en forte croissance) occupe une majorité de femmes – à temps partiel – dans des conditions assez précaires. Un soutien concret à l'expansion de ce secteur sera d'améliorer les conditions d'emploi de ces travailleuses.

Le projet vise à travailler sur l'image de l'économie sociale auprès des jeunes. Vu l'importance de cet enjeu, le CWEHF demande que les actions de communication proposent des témoignages de rôles modèles masculins et soient assorties d'outils dépourvus de tout stéréotypes de genre.

4.1.4. Faciliter l'accès au logement

Projet 252 : Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans abri ou mal logées...) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalisation et de réduction de la fracture numérique

Le CWEHF constate que ce projet vise à accroître l'offre d'accueil et d'hébergement pour des personnes vulnérables. Il attire cependant l'attention sur la spécificité des femmes sans abri. Comme mentionné dans le projet 234, une partie des ressources envisagées devra être réservée aux femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

4.1.7. Soutenir les familles monoparentales

Le CWEHF rappelle que plus de 85% des familles monoparentales ont une femme à leur tête. Elles sont donc proportionnellement plus à **risque de pauvreté**.

Projet 260 : Soutenir financièrement les demandeurs d'emploi accompagnés, chef.fe.s de famille monoparentale, dans les frais de garde d'enfants

Le projet est un bon début, mais il ne concerne que les demandeur.euse.s d'emploi. Or, la plupart des familles monoparentales dont le parent est au travail rencontrent également des difficultés à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle.

Par conséquent, le CWEHF demande que cette mesure soit étendue à toutes les familles monoparentales afin que les femmes soient encouragées à augmenter leur temps de travail, ce qui les aiderait à s'éloigner du risque de pauvreté.

4.2. Développer l'emploi

4.2.1. Soutenir l'engagement des travailleurs au sortir de la crise

Projet 261 : Renforcer exceptionnellement et temporairement les aides à l'emploi pour les entreprises en sortie de crise COVID

Le plan ne présente **aucune mention sur le fait que les femmes ont, plus que les hommes, été des victimes de cette crise.** *« Si tous les citoyens ont été touchés par la crise sanitaire, économique et sociale, les femmes l'ont été plus durement encore. Une analyse de la situation selon le genre indique que la crise, dans ses multiples dimensions, a aggravé les inégalités structurelles et endémiques auxquelles les femmes sont exposées, en exacerbant leur précarité et les violences envers elles ou encore en accentuant la pénibilité des métiers du Care dans lequel elles sont massivement représentées ». « La crise sanitaire a amplifié le déséquilibre dans le partage des rôles, les femmes ayant assumé la majeure partie du surcroît de tâches, notamment en termes de garde d'enfants, en raison de la fermeture des écoles et des crèches lors du premier confinement »* (voir rapport de la Banque Nationale⁸).

Il est dès lors essentiel d'appliquer le Gender budgeting pour cette mesure afin d'éviter toute discrimination en matière d'embauche (en faveur des hommes et au détriment des femmes).

Le projet prévoit une évaluation du dispositif. Pour pouvoir poser un diagnostic de la situation, l'évaluation devra intégrer des données sexuées afin de pouvoir vérifier s'il n'y a pas de déséquilibre au niveau de l'engagement des hommes et des femmes.

4.2.2. Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Projet 262 : Pérenniser « Tremplin 24 mois »

Cette mesure ne mentionne pas les problèmes spécifiques des femmes qui ont charge d'enfants et doivent assurer des frais de garde. Le CWEHF propose de compléter les primes aux employeurs avec un défraiement des frais de garde.

Projet 263 : Soutenir des « accords de coopération » entre le FOREM et chaque ville wallonne pour développer l'emploi sur le territoire communal en adaptant les méthodes d'insertion et de formation selon les caractéristiques des dites villes et selon leurs besoins économiques

Le CWEHF demande que l'analyse socioéconomique du territoire, envisagée dans ce projet, soit assortie de données statistiques sexuées. Sur base de cette analyse, des mesures genrées favorisant l'emploi et l'inclusion par le travail pourront être proposées afin de répondre au mieux aux besoins différenciés des hommes et des femmes qui seront accompagnés dans ce processus de formation/insertion.

4.2.3. Développer les outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi

Projet 265 : Augmenter les compétences des personnes d'origine extra-UE

Le CWEHF constate qu'il s'agit de la seule mesure concernant les personnes migrantes. Il constate que ce projet ne présente pas de mesures concrètes au niveau de la prise en compte de la dimension de genre dans le parcours d'intégration ou au niveau de l'évaluation.

De manière plus générale, le CWEHF rappelle que les femmes migrantes sont un public très fragile dont il faut en tenir compte dans l'accès à l'emploi, la formation, l'accès aux TICs, le logement.... La dimension de genre s'exprime aussi dans l'accueil qui est une compétence wallonne.

⁸ Banque nationale de Belgique, 08.03.2021 : « Quel est l'impact de la crise du COVID-19 sur les inégalités de genre sur le marché du travail ? » <https://www.nbb.be/fr/articles/quel-est-limpact-de-la-crise-du-covid-19-sur-les-inegalites-de-genre-sur-le-marche-du>

Il ne propose également pas de solution spécifique pour les femmes qui ont charge d'enfants et doivent assurer des frais de garde. Par conséquent, le CWEHF demande d'intégrer une mesure relative à la prise en charge des frais de garde afin que ces personnes puissent être disponibles et se lancer dans une démarche d'intégration.

Projet 266 : Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée

Le projet envisage de développer de nouvelles politiques visant l'insertion des publics inoccupés de longue durée. Cependant, il ne propose aucune solution spécifique pour les femmes qui ont charge d'enfants et doivent assurer les frais de garde. Par conséquent, le CWEHF demande d'intégrer une mesure relative à la prise en charge des frais de garde afin que ces personnes puissent être disponibles et s'investir dans une démarche d'insertion.

Projet 269 : Renforcer l'action des Missions régionales pour l'emploi

Le projet mentionne le financement des stages en entreprises MISIP. Le CWEHF demande que ce financement soit assorti d'une obligation de représentation équilibrée au niveau des stagiaires (quota de 20%).

4.3. Protéger la santé

4.3.1. Créer des réseaux locorégionaux de santé de première ligne en y intégrant la santé mentale

Projet 276 : Soutenir la résilience des soins de santé par un investissement dans l'équipement médical des infrastructures hospitalières

Ce projet ne propose aucune valorisation des métiers liés à la santé. Or, ces secteurs sont particulièrement féminisés. Des mesures de soutien, d'optimisation et de valorisation sont à ajouter dans ce plan (au même titre que pour les entreprises en sortie de crise), en y intégrant une vision genrée au niveau des objectifs.

4.3.2. Intégrer les politiques de promotion de la santé et de prévention en matière de santé et investir dans des outils de gestion et de monitoring de la santé publique en Wallonie

Projet 278 : Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie

Ce projet est le premier à mentionner « *qu'une attention particulière sera accordée à la réduction des inégalités de soins de santé touchant les populations les plus précarisées et liées au genre en Wallonie, et ce, sur le long terme* ».

Le CWEHF demande que les actions à mener prennent en compte l'ensemble des déterminants sociaux de santé, en intégrant systématiquement le genre dans les thématiques proposées (modes de vie, environnements et milieux de vie).

Une consultation du Réseau wallon « Femmes et Santé » serait judicieuse pour alimenter la réflexion quant aux pistes concrètes d'actions.

4.3.4. Développer le sport : qualité et excellence

Projet 283: Construire un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie

Le projet vise à répondre aux besoins des sportifs et sportives de haut niveau et de leurs Fédérations en leur offrant la possibilité d'exercer leurs disciplines dans des conditions optimales et propices à la performance. Le CWEHF s'étonne qu'aucune mesure ne soit proposée pour valoriser le sport féminin et la Fédération sportive féminine.

Le CWEHF demande que les procédures de marchés publics intègrent la dimension de genre afin que les infrastructures puissent répondre tant aux besoins des jeunes, que des personnes plus âgées, mais aussi aux besoins différenciés des hommes et des femmes souhaitant pratiquer un sport.

4.4. Assurer l'égalité des chances

4.4.1. Prendre en compte la dimension du genre et du handicap dans les différentes politiques de relance (voir point 4.2.)

Le CWEHF regrette que ce budget se limite à des mesures de type « administratif » alors qu'il aurait pu être consacré à une ou plusieurs mesure(s) plus ambitieuse(s) en faveur de l'égalité entre hommes et femmes sur le terrain.

Projet 285: Garantir une prise en compte transversale de la dimension du genre dans l'ensemble des mesures du Gouvernement en les soumettant à l'analyse du Conseil Wallon pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes

Le CWEHF constate qu'une consultation systématique pour toutes les fiches-projets adoptées induira un travail colossal, alors qu'il dispose de moyens humains insuffisants. Cependant, une mesure concrète serait que le CWEHF puisse chaque année, au moment de la détermination de ces mesures prioritaires, être saisi par le Comité de pilotage transversal afin de pointer les mesures pour lesquelles la dimension de genre doit être obligatoirement prise en compte parmi les mesures mises sur la table.

Projet 287: Renforcer l'efficacité du test genre et envisager son élargissement (test genre et égalité)

Le CWEHF est défavorable à l'établissement d'un seul test comprenant le genre et les autres critères de discrimination, car la dimension de genre en serait diluée. En effet, le genre est une politique transversale en tant que telle. Diluer le genre par les autres critères de discrimination ne permettra pas de faire avancer la politique de Gender mainstreaming. Dans l'état actuel, ce projet ne rencontre pas le prescrit des décrets des 11 avril 2014 et du 3 mars 2016 qui précisent que « *le test « genre » établit, pour chaque acte législatif et réglementaire, un rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes* ».

Par contre, le CWEHF est favorable à ce que ce test doit revu afin de renforcer son efficacité. Une étude d'évaluation de la mise en œuvre de ce test sera à réaliser préalablement, afin de mettre en évidence les difficultés rencontrées pour remplir le questionnaire et de proposer, par la suite, des pistes d'amélioration.

Axe 5 : Garantir une gouvernance innovante et participative

5.1. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante

5.1.1. Evoluer vers une administration numérique

Le CWEHF rappelle que près de 40% de la population est en vulnérabilité numérique. Les femmes, en particulier, maîtrisent moins bien les outils numériques. Une digitalisation exclusive des administrations et du secteur public engendrera de graves conséquences en matière de non-droits pour les usagers sans statut numérique.

Le temps gagné par la numérisation pour certains publics maîtrisant les nouvelles technologies doit être réaffecté aux personnes qui sont en situation de vulnérabilité/fracture numérique. A partir du moment où l'on est conscient que le numérique coûte cher, les investissements pour maintenir l'existence d'autres canaux (papier, téléphone, accueil physique) sont dès lors tout à fait raisonnables et permettent d'aider les personnes vulnérables à accéder à leurs droits.

5.1.3. Accélérer et simplifier les procédures en général (permis, autorisations...)

Projet 304 : Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration

Le projet 304c mentionne la réalisation d'une collecte de l'opinion des usagers. Le CWFHF demande que cette collecte intègre la dimension de genre afin de pouvoir répondre aux expériences différenciées des usagers et des usagères des dispositifs et procédures.

5.1.4. Mettre en place une gouvernance du plan de relance de la Wallonie (voir point 4.1. Considérations générales)

5.2. Encourager une gouvernance participative

5.2.1. Etablir l'expérience de participation citoyenne au niveau régional

Projet 307: Améliorer la législation relative à la consultation populaire régionale en vue d'en faciliter l'organisation au regard des réalités opérationnelles du terrain et l'appropriation par les citoyens de ce droit d'initiative

Ce projet vise à « *développer un outil fiable et robuste pour l'organisation d'une consultation populaire régionale* ». Le CWFHF rappelle que la voix des femmes est peu voire pas entendue, qu'elles participent moins aux ateliers et/ou qu'elles subissent des phénomènes de Maninterrupting et de Mansplaining⁹. Il est dès lors indispensable que cet outil puisse prévoir des mesures spécifiques concrètes pour encourager les femmes s'exprimer dans un milieu bienveillant.

Projet 309: Soutenir financièrement les budgets participatifs

Ce projet vise à soutenir financièrement les communes qui organisent des budgets participatifs. Les subventions devraient être conditionnées par un critère de prise en compte de la dimension de genre au sein du processus.

Axe 6 : Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés

6.1. Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel, sain, attractif et durable

6.1.4. Stimuler le secteur de la construction pour faire face aux besoins

Projet 315: Des solutions à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction

Le CWFHF se réjouit que des actions « genre » soient financées dans le cadre de l'intégration des femmes dans le secteur de la construction. Le CWFHF rappelle que les conditions de travail doivent également être améliorées (WC sur les chantiers, vestiaires, douches réservées aux femmes) pour attirer les femmes vers ces professions. Par ailleurs, un module obligatoire de déconstruction des stéréotypes de genre devrait être dispensé auprès du personnel de l'entreprise. Enfin, le CWFHF recommande l'application d'un quota de 20% de femmes pour les stages en entreprise.

⁹ Maninterrupting : fréquence à laquelle les hommes interrompent les femmes.

Mansplaining : tendance des hommes à expliquer aux femmes (avec condescendance) des sujets qui les concernent, qu'elles maîtrisent, voire même qu'elles ont conceptualisés (FPS, analyse 2018 : « Femmes politiques et médias » (<http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2018/07/Analyse2018-femmes-medias-et-politique.pdf>) et le Soir, 24.11.21 : « Au Parlement wallon, les hommes sont de loin les plus bavards » (<https://www.lesoir.be/408155/article/2021-11-23/au-parlement-wallon-les-hommes-sont-de-loin-les-plus-bavards>).

6.1.5. Soutenir, faciliter et accélérer la reconstruction

Projet 316: Inondations du mois de juillet 2021 – Mesures urgentes concernant les besoins RH

Le projet prévoit de faire un travail d'inventaire des besoins en matière de personnel. Le CWEHF demande que l'on puisse profiter de cet engagement massif pour imposer aux fonctionnaires, dès leur entrée en fonction, une sensibilisation à l'aménagement genré de l'espace public et de la Ville en général afin qu'ils puissent conseiller de manière judicieuse, les architectes et autres acteurs impliqués dans le processus de reconstruction.

6.2. Diminuer les risques par la prévention

6.2.1. Analyser les risques et diagnostiquer le territoire

Projet 317: Etude prévention risques climatiques et sanitaires, dont les inondations

Le CWEHF insiste pour que l'évaluation des impacts sur le territoire et sur les activités humaines, les réflexions menées dans le cadre des inondations mais aussi l'analyse des risques puissent intégrer la dimension de genre. Cet événement tragique a démontré une fois de plus que les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion d'une crise, notamment parce que la société compte sur elles comme dispensatrices de soins. Elles subissent dès lors un stress supplémentaire au niveau de leur santé mentale, mais aussi vis-à-vis des bénéficiaires qui, parfois, ont des comportements violents à leur égard. Cette dimension genrée est donc à prendre en compte.

Enfin, le CWEHF recommande au Gouvernement d'appliquer la logique de réquisition pendant la période de reconstruction. Suite à l'évaluation projetée, un plan d'urgence permettant une réponse rapide efficace en cas de catastrophe sera à élaborer. Dès lors, quelles mesures sont envisagées pour intégrer la dimension de genre au sein de la réflexion d'un futur projet de plan d'urgence ?
